

Extrait du registre des délibérations Séance du 16 Novembre 2021

L'an 2021 et le 16 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. DANIELO Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEMOINE Stéphanie à M. GRIJOL François, Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia, Mme CAREIL Larissa à Mme FRAGNAUD Hélène, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. ROUILLE Antony à M. DANIELO Philippe, M. TROLEZ Ronan à M. DESBAN Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 10/11/2021 **Date d'affichage** : 10/11/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 17/11/2021
et publication du : 17/11/2021

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à la majorité
(18 voix POUR - 1 voix CONTRE).

Patricia MOREL fait remarquer qu'il manque le fait qu'un point inscrit sur la convocation avait été retiré de l'ordre du jour.

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Patricia

SOMMAIRE

Conseil municipal : mise à jour du tableau des commissions et représentations

Culture : tarifs du spectacle du 20 novembre 2021

Fibre optique : adressage

Voirie : demande de subventions

Personnel communal : organisation au 1^{er} janvier 2022

Personnel communal : tableau des effectifs

SAUR : renouvellement de la convention des appareils de défense contre l'incendie

Atlas de la Biodiversité Communale : convention financière

réf : 2021-11-81 - Conseil municipal : mise à jour du tableau des commissions et représentations

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des commissions et représentations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de mettre à jour le tableau des commissions et des syndicats / autres représentations selon le tableau annexé à la présente délibération.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2021-11-82 - Culture : tarifs du spectacle du 20 novembre 2021

L'adjoint à la culture rappelle qu'une soirée "100% Humour" est prévue à la salle culturelle le 20 novembre 2021 à 20h30.

Deux spectacles sont proposés : Mme Piou "Un point c'est two" et Mlle Redge "Ma scène".

La commission culture propose les tarifs suivants :

- 15€ sur place ;
- 12€ en prévente (en mairie) ;
- 6€ tarif réduit (personnes mineures, étudiants, demandeurs d'emploi).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :
- d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus pour la soirée "100% Humour" du 20 novembre 2021.

A la majorité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1)

réf : 2021-11-83 - Fibre optique : adressage

L'adjoint aux Technologies – Génie civil effectue un point sur le déploiement et le raccordement en fibre optique sur Berric.

Dans le cadre du déploiement de la phase 2 du projet Mégalis, dix-sept adresses de bâtiments à raccorder en fibre optique sont à valider par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider l'adressage des bâtiments à raccorder afin de le faire remonter au Service National des Adresses.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2021-11-84 - Voirie : demande de subventions

L'adjointe aux finances rappelle que le Conseil municipal a sollicité l'aide forfaitaire exceptionnelle du Département s'élevant à 50 000€ pour les travaux de voirie Impasse de l'Aubépine et Rue du Puits.

Le Département a informé la Mairie qu'une subvention pouvait, en plus, être sollicitée au titre du Programme de Solidarité Territoriale à hauteur de 20% du montant des travaux HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter, auprès du Département, une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour ces travaux de voirie et selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux Impasse de l'Aubépine	42 696,63 €	Subvention exceptionnelle Département	50 000,00 €
		Subvention PST Département	18 980,44 €
Travaux Rue du Puits	52 205,56 €	Autofinancement	25 921,75 €
TOTAL HT	94 902,19 €	TOTAL	94 902,19 €

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2021-11-85 - Personnel communal : organisation au 1^{er} janvier 2022

L'adjointe aux ressources humaines présente au Conseil municipal l'organisation et le planning du personnel administratif (mairie, agence postale – médiathèque) à compter du 1^{er} janvier 2022.

La durée hebdomadaire de services de l'agent d'accueil serait augmentée et passerait de 28/35^e à 32.50/35^e. Cette augmentation permettra l'ouverture de la mairie au public le jeudi après-midi.

Par ailleurs, à sa demande, le personnel administratif interviendra une heure de plus chaque semaine (36h00 pour les agents à temps complet, 33h30 pour l'agent à 32.50/35^e).

Ces heures seront récupérées dans l'année.

Elle précise que l'avis du comité technique du centre de gestion est sollicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider l'organisation présentée au 1^{er} janvier 2022.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2021-11-86 - Personnel communal : tableau des effectifs

L'adjointe aux ressources humaines présente au Conseil municipal le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022 annexé à la présente délibération.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2021-11-87 - SAUR : renouvellement de la convention des appareils de défense contre l'incendie

L'adjoint aux travaux et à la sécurité rappelle que la convention avec la SAUR pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie se termine le 31 décembre 2021.

Cette convention porte sur l'entretien, la réparation et les mesures de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie de la commune. (Le coût annuel s'élève à environ 900€ TTC.)

Celle-ci est renouvelable une fois pour une période de trois ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention avec la SAUR pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2021-11-88 - Atlas de la Biodiversité Communale : convention financière

Monsieur le Maire présente le projet de convention financière dans le cadre de l'exécution de prestations extérieures pour la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Il rappelle que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé un nouvel appel à projet pour permettre à des communes de bénéficier d'un soutien financier afin de lancer une démarche d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur leur territoire.

Dans le cadre de cet appel à projet, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a déposé un projet pour accompagner 6 communes volontaires de son territoire : l'Île d'Arz ; l'Île Aux Moines ; La Trinité Surzur ; Berric ; Crach et Larmor Baden.

Le projet ayant été sélectionné, un chargé de mission responsable de l'animation du projet a été recruté.

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune et le Parc dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.

À cet effet, elle fixe le cadre général des engagements de chaque partie.

La participation financière de la commune s'élève à 6 000€ (2000€ à régler en 2021, 2022 et 2023).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE décide :

- de valider la convention financière présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à effectuer toutes les démarches y afférant.

A la majorité (Pour : 18 Contre : 1 Abstentions : 0)